



Procès-verbal No 14
Séance du 17 décembre 2018

Présidence : Monsieur Marcel Anex

Il est 18h38, **M. le Président**, souhaite la bienvenue à cette dernière séance de l'année, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à Monsieur le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Messieurs les scrutateurs, aux représentants de la presse régionale et cantonale ainsi qu'au fidèle public.

M. **Anex** a eu le plaisir et l'honneur de représenter le Conseil et d'apporter les salutations de celui-ci à diverses manifestations, à savoir :

- Le 3 novembre à la vente de la paroisse catholique au Cevi de Ballaigues.
- Le 17 novembre au dîner de soutien de la Maison de paroisse à Vallorbe.
- Le 17 novembre à la soirée de La Patriote au Casino.
- Le 25 novembre aux votations fédérales au Casino.
- Le 1er décembre à la soirée de la Société de gymnastique au Casino.
- Le 16 décembre au Noël des commerçants à Vallorbe.

Premier objet

Appel

Excusés : Messieurs G. Alemanni, P. Bridel, N. Ghennoune, J. Kolly et J. Perrin

L'appel fait constater la présence de **44 conseillers/49** ; les 5 conseillers absents ont pris la peine de s'excuser. Le quorum étant atteint, **M. le Président** soumet au Conseil l'ordre du jour suivant :

Second objet

Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 13 du 29 octobre 2018
4. Correspondance
5. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale
6. Rapport de la commission permanente des finances relatif au projet de budget 2019 de la Commune de Vallorbe
7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 12/18 relatif à une demande de crédit de CHF 640'000. -- pour l'installation d'une station de filtration provisoire pour la source de la Gerlette
8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 13/18 relatif à une demande de crédit de CHF 1'597'000. -- pour l'assainissement de la rue du Mont d'Or

9. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 14/18 relatif à une demande de crédit de CHF 660'000. -- pour l'acquisition de la parcelle No 140 à la rue de France
10. Préavis municipaux et nomination des commissions
11. Communications de la Municipalité
12. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
13. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Troisième objet

Adoption du procès-verbal No 13 du 29 octobre 2018

Le procès-verbal no 13 est adopté à l'unanimité sans remarque.

Quatrième objet

Correspondance

- **Correspondance de Mme Marie-Blanche Goumaz du 7 décembre 2018**

« Monsieur Le Président, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers,

Je viens par la présente vous informer de mon mécontentement au sujet du Bâtiment communal que j'habite. Cela fait 3 ans que l'on renvoie les travaux urgents à faire. Le toit est dans un état lamentable et j'ai ouï dire que l'on osait même plus s'aventurer dessus. Les chenaux et gouttières sont bouchés, quand il pleut, l'eau passe à travers de l'avant-toit en bois qui donne vers les fenêtres de mon salon et ma chambre à coucher. J'ai une chambre où je ne peux plus laisser la fenêtre ouverte si je pars, car s'il fait un orage, l'eau du chéneau rentre dans la chambre. Je crois qu'il serait temps de prendre le taureau par les cornes et de procéder aux travaux nécessaires sans tarder.

Cher Syndic, que je me permets d'appeler Stéphane, une fois, ce n'est pas très vieux, tu nous as dit au Carnotzet que notre bâtiment « protégé » serait bientôt le plus beau du village, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Pendant quelques années, nous avons eu la chance d'avoir Christophe comme Municipal du Bâtiment, il a fait du bon travail et pris à cœur d'entretenir ce bâtiment. Je le remercie encore chaleureusement car ce n'est pas toujours facile.

Nous avons hérité d'un nouveau Municipal, aussi un Christophe. Je te souhaite beaucoup de courage pour défendre les travaux à entreprendre pour ce vieux Collège et espère que tes collègues municipaux, le Syndic, et le Conseil communal te soutiendront et accepteront rapidement de mettre au budget les travaux à entreprendre car dans cette maison on y est bien. La preuve, je suis depuis 49 ans dans le même appartement.

Dans l'attente de bonnes nouvelles, je vous adresse mes meilleures salutations, toute mon Amitié et vous souhaite de Bonnes fêtes et une Bonne Année 2019 »

Cinquième objet

Assermentation d'une nouvelle conseillère communale

Suite à la démission de Monsieur Cédric Huguenin, M. Anex prie Madame Carole Perrin de s'avancer et demande aux Conseillers de se lever.

M. le Président déclare : Madame Perrin, je vais vous donner lecture du serment de l'article 6 du règlement du Conseil communal, à la suite duquel vous serez prié de prêter serment en levant la main droite et en disant « *je le promets* » :

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. le Président souhaite la bienvenue à Madame Perrin, l'invite à aller s'asseoir parmi les conseillers communaux du groupe PS et la remercie de son engagement.

(45 conseillers présents)

Sixième objet

Rapport No 16/18 de la commission permanente des finances pour le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2019.

M. le Président ouvre la discussion au sujet de ce budget, chapitre par chapitre mais la parole n'est pas demandée.

Mme L. **Foretay**, rapporteur, donne ensuite lecture du rapport de la commission.

M. le Président ouvre la discussion au sujet du rapport :

M. J. **Jeanmonod** demande s'il manque des mots dans la langue française car à trois reprises on emploie le mot « outsourcing ».

Mme L. **Foretay** lui explique que c'est un terme qui s'utilise et qui consiste à externaliser vers un prestataire spécialisé certaines tâches.

M. J. **Jeanmonod** dit que les « vieux » comme lui, souhaitent que l'on emploie le français dans les rapports.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet ce rapport au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 16/18
- Oûi le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

- **Le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2019 est adopté tel que présenté.**

Septième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 12/18 relatif à une demande de crédit de CHF 640'000. -- pour l'installation d'une station de filtration provisoire pour la source de la Gerlette

M. Ch. **Lirgg**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. le Président ouvre ensuite la discussion sur le rapport.

M. R. **Gfeller** encourage les conseillers et conseillères à voter positivement ce rapport car nous avons vraiment besoin d'une station de filtration et faire l'essai avec ces deux filières. Cependant, il demande si on s'est interrogé sur les causes de ces problèmes de turbidité. Il a été dit que c'était dû aux événements de turbidités très fortes de cet été et qu'il y avait eu peut-être un changement de parcours de l'eau souterraine. Il s'interroge aussi sur d'autres possibilités et lit deux phrases tirées du plan directeur forestier du Vallon du Nozon et du Vallon de l'Orbe, « *La protection des eaux souterraines en forêt. Grâce à l'effet filtrant des couches supérieures des sols forestiers, l'eau souterraine provenant de bassins récents boisés est en réalité telle, qu'elle peut être consommée sans traitement.* Il se pose donc la question et demande à la Municipalité, en vue du prochain préavis de la station d'épuration définitive, quelle a été l'influence des récentes coupes de bois vigoureuses qui ont été effectuées dans le périmètre d'alimentation de la source de la Gerlette. Dans le doute, il souhaite alors que l'on fasse preuve de modération prudente dans les coupes réalisées dans le périmètre d'alimentation des sources d'eau potable. C'est une précaution puisque la forêt joue un rôle non négligeable dans l'alimentation d'eau.

M. Ch. **Lirgg** lui répond qu'il est probable qu'il y ait une ou plusieurs sources qui traversent la montagne, use la montagne, et il arrive quelques fois que cela bouge ; ce n'est pas forcément dus à des travaux humains. Il rappelle que c'est une probabilité.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet ensuite ce rapport au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Sur proposition de la Municipalité
- Oui le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 640'000. -- pour procéder à la mise en place d'une station de filtration provisoire pour la source de la Gerlette.**
2. **De porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans.**
3. **De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt**

Huitième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 13/18 relatif à une demande de crédit de CHF 1'597'000. -- pour l'assainissement de la rue du Mont d'Or

M. G. Uldry, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. le Président ouvre ensuite la discussion sur le rapport :

M. Cl. **Magnenat**, dans la perspective d'un avenir avec des nuits plus naturelles et plus noires, aimerait attirer l'attention de la Municipalité sur un souhait de réduire l'éclairage public au minimum nécessaire. Ces nuits plus noires sont utiles à tous : humains qui dorment ou qui contemplent le ciel et pour toute la faune qui a besoin de repères jour / nuit.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet ensuite ce rapport au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 13/18 de la Municipalité
- Oui le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, par **44 oui et 1 abstention** :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'597'000. -- pour les travaux prévus au présent préavis, sous déduction d'une éventuelle subvention de l'ECA**
- 2. De porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans.**
- 3. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt**

Neuvième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 14/18 relatif à une demande de crédit de CHF 660'000. -- pour l'acquisition de la parcelle No 140 à la rue de France

M. L. Favre, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. le Président ouvre ensuite la discussion sur le rapport.

M. J.-A. **Chezeaux** tient à préciser que cette parcelle a fait l'objet d'une expertise et que le prix correspond parfaitement au prix du marché actuel.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet ensuite ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 14/18 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. **D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 660'000. -- pour l'acquisition de la parcelle No 140 de la Commune de Vallorbe, sise à la rue de France 5 ;**
2. **De porter cette somme au bilan dans le compte 9123.10 « Terrains et bâtiments » du patrimoine financier ;**
3. **De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt**

Dixième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

No 17/18 Préavis municipal relatif à l'adoption d'un nouveau règlement du Conseil communal

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames Christine **Leuenberger**, Anne **Rocca** et Véronique **Teuscher**.
Messieurs Yann **Jaillet**, Claude **Magnenat**, Alain **Kolly** et Christian **Lirgg**.

No 18/18 Préavis municipal relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 57'900. -- pour la création de jardins communaux

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs René **Gfeller**, Christian **Agnelot**, Christian **Lirgg**, Alain **Kolly** et Gaëtan **Uldry**

Onzième objet

Communications de la Municipalité

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal a le plaisir d'annoncer une reprise de contrat d'apprentissage au service des forêts. Monsieur Mathieu Etter, apprenti de 2^{ème} année a rejoint le service au 1^{er} décembre et terminera son apprentissage de forestier-bûcheron dans notre commune.

M. **Schwerzmann** annonce également que le nouveau règlement de la taxe de séjour adopté lors du dernier conseil de l'année dernière devait être mis en vigueur au 1er janvier 2019.

Pour rappel, ce nouveau règlement prévoit l'harmonisation des tarifs pour toutes les communes intégrées dans le giron d'Yverdon-les-Bains Tourisme. Plusieurs communes n'ayant pas validé ce document, la mise en vigueur est reportée à une date ultérieure.

M. L. Fiorito, Municipal, annonce que suite au mandat qui lui a été donné lors de l'assemblée du 16 mai 2018, la commission de gestion de l'ORPC a rendu son rapport sur le licenciement du Commandant remplaçant M. Claude Rutishauser. Ce rapport a été lu devant l'assemblée générale qui s'est déroulée à Grandson en date du 20 septembre 2018.

En résumé et afin de ne pas répéter ce qui a été relaté dans la presse, la commission de gestion rapporte que tout a été fait dans la légalité. Mais un élément important a été oublié, c'est le côté humain et la sensibilité politique de chaque région. Le président de l'assemblée générale a avoué que « des erreurs ont été commises », mais que « ce qui a été fait et fait », maintenant il faut avancer dans la bonne direction. Les délégués ont approuvé le rapport de la commission.

M. le Municipal annonce également que lors de cette assemblée, il a été élu comme nouveau membre au CODIR pour remplacer Monsieur Claude Goy de Vaultion qui était démissionnaire. Finalement, en date du 17 octobre, un courrier de l'Association des syndic du district JUNOVA a été envoyé au CODIR avec copie aux communes concernées :

« Au Comité directeur de l'Organisation régionale de protection civile Jura-Nord vaudois

Mesdames, Messieurs,

L'Association des Syndics du district Jura-Nord vaudois a pris acte du rapport de la Commission de gestion de l'ORPC du district Jura-Nord vaudois concernant le licenciement du Commandant remplaçant.

En tant qu'Assemblée des Syndics, nous souhaitons vous manifester notre mécontentement quant à la gestion de cette affaire.

En effet, notre capital confiance envers le CODIR de l'ORPC a été entamé et nous serons attentifs, ces prochaines années, à la conduite de cette association de communes.

D'autre part, l'Assemblée des Syndics du district Jura-Nord vaudois suggère à chaque membre du CODIR qu'il se remette en question quant à sa fonction au sein de cette Autorité.

En espérant que vous prendrez bonne note de ce courrier, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour l'Association des Syndics du district Jura-Nord vaudois

Corinne Tallichet-Blanc – Présidente Denis Schneider – Secrétaire »

M. Ch. Costantini, Syndic communique :

En réponse au courrier que Madame Mary-Blanche Goumaz a adressé au Conseil communal, la Municipalité peut vous confirmer qu'un état général des lieux du bâtiment est en cours afin de cerner les rénovations à entreprendre et en déterminer les coûts ; force est déjà de constater que le dossier, suivi de près par le dicastère des bâtiments, n'est pas simple, qu'il prend du temps, qu'il faut régler les problèmes dans leur ensemble et, sauf pour les urgences, ne pas simplement faire « au coup par coup ». Les résultats de cette analyse seront connus courant 2019, ensuite de quoi, la Municipalité pourra soumettre au Conseil communal un projet quant au devenir de cet immeuble.

Société anonyme Sports et Loisirs de Vallorbe

Suite à la question de Monsieur le Conseiller communal Luc-Olivier Stramke lors de la séance du 18 juin 2018 relative à la demande de rémunération de la personne déléguée par le Conseil communal au sein du Conseil d'administration de la Société anonyme Sports et Loisirs de Vallorbe par des jetons de présence, nous nous sommes renseignés auprès de notre fiduciaire.

Il apparaît que la décision de l'Administration cantonale des impôts du 8 août 2017 quant à l'exonération fiscale de la Société impose clairement aux membres du Conseil d'administration d'exercer leur mandat de manière bénévole. Le fait de rémunérer un membre du Conseil d'administration par le biais de jetons de présence versés par la Commune constituerait une violation de cette condition liée au caractère bénévole de l'activité des membres du Conseil d'administration et, par conséquent, pourrait entraîner le retrait de cette exonération fiscale, dont bénéficie la Société, par l'Administration cantonale des impôts.

Limites des constructions / Limites des domaines publics et privés

Tel que cela avait été fait en 2011 pour la rue des Eterpaz, la Municipalité va mettre à l'enquête durant le premier semestre 2019 la mise en conformité des limites des constructions de la rue Louis-Ruchonnet et de la rue de Lausanne. Une fois l'enquête terminée, un préavis sera soumis au Conseil communal afin de valider ces nouvelles limites. Cette opération a pour but de faire une mise à jour de l'affectation des terrains en fonction de leur utilisation effective et de simplifier les procédures d'éventuelles futures mises à l'enquête de travaux concernant certains immeubles se trouvant en bordure de ces deux rues. Chaque propriétaire de bâtiment sera informé par courrier le moment venu et des compléments d'informations seront bien entendu transmis au Conseil communal via le futur préavis.

Une autre mise à l'enquête sera prochainement effectuée concernant la rue de l'Ancienne-Poste afin de clarifier, suite aux travaux d'assainissement qui ont dernièrement eu lieu, les limites entre les domaines publics et les domaines privés.

Investissements prévus en 2019

La Municipalité a le plaisir de vous remettre ce soir le plan des dépenses d'investissements prévus pour l'année 2019. En voici une présentation grâce au diaporama qui va suivre:

- achat de la parcelle n° 140 à la rue de France ;
- mise aux normes en matière de défense incendie de la halle industrielle du Day ;
- création d'un hôtel dans le bâtiment de la Concorde ;
- rénovation de la toiture et des façades du Temple ;
- vente de la parcelle n° 298 à la rue de l'Ancienne-Poste ;
- assainissement du chemin de la Foulaz ;
- création d'un réseau de chauffage à distance et réfection partielle de la rue de France ;
- premières études relatives à la création d'un nouveau réservoir d'eau potable dans le secteur de Grange-Neuve ;
- création de jardins potagers au lieu-dit « La Cave aux Chats » ;
- remplacement d'une canalisation d'eau potable à la Voëte ;
- fin des travaux de couverture et d'agrandissement de la patinoire ;
- suite des travaux de remise en état des infrastructures de la piscine et du camping ;
- finalisation du plan directeur de distribution d'eau ;
- poursuite des travaux concernant la mise à jour du plan général d'affectation ;
- fin des travaux relatifs à la réfection du quai « Entre-les-Eaux » ainsi que de la passerelle de la Diaz;
- remise en état des installations sportives du stade et du terrain B ;
- études relatives à la mise en séparatif et la sécurisation de la rue de l'Orbe ;
- première étape de l'assainissement de la rue de Pontarlier ;
- première étape de l'assainissement de la rue du Mont d'Or ;
- sécurisation des arrêts de bus du Trésit, des Jurats et du Pontet ;
- poursuite de l'étude et début des travaux pour la rénovation de la station d'épuration;

- mise en place d'une station de filtration provisoire pour la source d'eau potable de la Gerlette ;
- première étape des travaux visant à l'équipement de la zone industrielle & zone d'activités « Plans-Praz »-« Sur la Torche ».

Au total, 12'010'184 francs d'investissements sont prévus en 2019. La somme est très élevée mais la Municipalité peut vous garantir qu'elle n'aura impact négatif sur la fiscalité communale, aucune hausse d'impôt n'est prévue.

Projet de création d'un établissement médico-social

Tel que je vous l'avais indiqué lors de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2017, la Municipalité a engendré des démarches en vue de la création d'un établissement médico-social (EMS) sur le territoire de la Commune. Au point de vue administratif, les travaux avancent bien et le Canton de Vaud (principal bailleur de fonds dans ce dossier) a donné son accord de principe. L'étude d'un projet sur un terrain communal plat et bien ensoleillé d'environ 7'000 m² au Day va débiter.

L'EMS permettra d'accueillir entre 56 et 70 résidents et intégrera un restaurant ouvert au public. Grâce à la future desserte du Day par les transports publics (cadences des trains à la demi-heure et cadence des bus à l'heure) dès que la construction de la nouvelle gare sera terminée, l'EMS sera aisément accessible. La Municipalité sera partenaire dans le cadre de l'élaboration de ce beau projet et vous serez naturellement informés au fur et à mesure de son évolution. C'est une chance pour notre localité de pouvoir disposer à terme sur son territoire d'un tel établissement.

Douzième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

M. L.-O. **Stramke** présente le postulat suivant :

« Pour un éclairage public écologique et économique

La Commune de Vallorbe, en vue d'adopter une politique énergétique respectueuse de l'environnement et de réaliser des économies en matière d'électricité, examine les possibilités d'une extinction (totale ou partielle), respectivement d'une modération de son éclairage public durant les heures creuses de la nuit, de manière adaptée à la localité. Elle s'inspirera notamment des expériences menées sur le sujet dans d'autres communes. »

M. le Président invite M. Stramke à développer son postulat :

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Afin de réaliser des économies en matière d'électricité et se montrer plus respectueuse de l'environnement, la commune du Val-de-Ruz (Neuchâtel) a mis en place l'extinction partielle de son éclairage public durant les heures creuses de la nuit (00h00 – 04h45).

La Commune du Val-de-Ruz a procédé de la manière suivante :

1. Phase de test (6 mois) dans un des villages de la Commune + sondage d'opinion auprès de la population, sur le site communal. 2. Extinction dans l'ensemble de la Commune : Après la phase de test qui, de l'avis des autorités, s'est révélée positive tant au vu du sondage d'opinion qu'en matière d'économies d'énergie et de sécurité publique, a décidé d'introduire l'extinction d'éclairage, dans tous les villages de la commune. 3. Les passages pour piétons de la commune restent éclairés.

II. INVESTISSEMENTS ET BÉNÉFICES

Investissements et économies réalisées (exemple du Val-de-Ruz) :

- Investissements : Fr. 160'000.- pour adapter les installations électriques et lampadaires. • Économies d'électricité : Baisse de la consommation d'environ 173'000 kWh/an, soit une économie d'environ Fr. 34'000.-/an. Cela correspond à environ 30% d'économies. Amortissement prévisionnel des investissements réalisé en 5 ans.

Autres bénéfices de la mesure : Éclairage public respectueux de l'environnement, diminution de la pollution lumineuse : préserve la nature, mais aussi les citoyennes et citoyens. Dans le cas de Vallorbe, un projet dans ce domaine renforcerait aussi la cohérence des investissements menés en matière d'énergies renouvelables (projet éolien, chauffage à distance).

Éléments à prendre en compte : La sécurité publique, en particulier les questions liées à la circulation routière, l'animation nocturne et surtout la nécessité d'avoir un projet adapté aux particularités de la commune, sont des éléments à considérer dans la réflexion.

Dès lors, différentes possibilités doivent être explorées, sans dogmatisme : extinction totale ; extinction partielle ; simple modération de l'éclairage (diminuer l'intensité lumineuse), etc.

M. Le Président donne la parole à la Municipalité au sujet de ce postulat.

M. Ch. Maradan, Municipal, déclare que nous sommes tous concernés, sensibles et attentifs aux problèmes liés à l'énergie. La Commune de Vallorbe fait déjà un pas dans ce sens lors de la création de nouveaux quartiers ou lors de remplacement de luminaire existant, sans créer un sentiment d'insécurité. Cependant, il annonce que la Municipalité fera une étude avec le bureau technique et l'aide de Vo Energies et une réponse sera donnée lors d'une prochaine séance.

M. Le Président ouvre la discussion au sujet de ce postulat mais la parole n'est pas demandée, il demande au Conseil de se prononcer sur la prise en considération de ce postulat.

Par 41 oui, 1 non et 3 abstentions, ce postulat est pris en considération et transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

Treizième objet

Divers, questions et vœux

M. J. Jeanmonod s'adresse aux conseillers, il se dit gêné par rapport à la population qui nous a élus. En effet, ce soir deux rapports ont été adoptés pour plus de 2 millions avec des commissions qui n'étaient pas au complet lors des séances.

Ces rapports ont été établis sur une seule séance et il trouve regrettable que les membres n'arrivent pas être présents pour une seule séance.

En début de législature, il y a beaucoup de discussions pour qu'il y ait une juste répartition des partis au sein des commissions permanentes et maintenant on constate que les commissaires ne sont pas tous présents, il se dit choqué.

M. D. Rosetti dit que nous avons appris par le biais d'une interview de M. le Syndic à la RTS, que la République française peinait à rétrocéder des impôts à la Suisse. Donc à la Confédération, donc au Canton donc aux Communes. Il demande ce qu'il en est actuellement pour cet argent qui est dû à notre Commune.

M. S. Costantini, Syndic, en réponse à l'intervention de Monsieur Daniel Rosetti, est en mesure de donner les informations suivantes :

- dans le cadre de la planification de la trésorerie, afin de couvrir les dépenses relatives à son fonctionnement respectivement aux investissements, la Commune contracte une dizaine d'emprunts par année. Il s'agit dans la grande majorité des cas d'emprunts à court terme et parfois de renouvellements d'emprunt sur du long terme. Cette manière de faire nous permet d'obtenir des taux très intéressants, vous aurez noté dans les comptes annuels que les intérêts payés par la Commune sont en très forte diminution depuis plusieurs années déjà ;
- en ce qui concerne l'impôt frontalier, lorsque nous nous sommes aperçu, début septembre, que cette somme (environ 2,2 millions de francs) n'avait pas été reversée à la Commune, nous avons pris la décision de contracter un emprunt à court terme afin de pouvoir honorer nos obligations financières. La Commune se doit de montrer l'exemple et payer ses factures dans les délais ;
- grâce aux recherches et négociations entreprises auprès de différents établissements financiers, nous avons pu obtenir un prêt à taux négatif, ce qui signifie que la Commune a non seulement bénéficié d'un prêt mais qu'en plus, elle n'aura aucun intérêt à payer pour celui-ci mais recevras de l'argent dans cette opération ;
- un point de la situation est fait et continuera d'être fait très très régulièrement, y compris pendant les fêtes de fin d'année, afin de suivre l'évolution de la situation et prendre immédiatement les mesures qui s'imposent.

Mme V. Teuscher annonce que c'est M. Etienne Favez qui remplacera M. Huguenin en qualité de scrutateur.

Mme F. Manière dit qu'il faut une première fois à tout ; en effet, qu'elle ne fut pas sa surprise d'apprendre qu'un conseiller avait quitté la salle lors de la dernière séance. Elle n'a jamais connu pareille situation et elle trouve cette attitude déplorable. Quel que soit l'objet traité ou la discussion en cours, elle estime que vis-à-vis de la population qui l'a élu, un conseiller ne doit pas réagir ainsi. Elle dit donc à M. Bally qu'elle est déçue même si, depuis, il s'est excusé auprès de M. le Président.

M. H. Bally lui répond qu'il avait autre chose à faire que d'entendre ces salades et qu'il ne voulait pas rester plus longtemps à écouter la lecture de ces correspondances.

Mme F. Manière déclare que nous avons tous, certainement, d'autres choses à faire.

M. H. **Bally**, à ce sujet, demande pourquoi ces fameuses lettres n'ont pas parues sur le Journal de Vallorbe avec le procès-verbal.

Mme F. **Manière** lui répond qu'il a été décidé de ne pas les faire paraître car ces deux longs courriers n'étaient pas de la compétence du Conseil communal. Elle précise aussi que ce n'est pas une obligation de faire paraître avec le procès-verbal les correspondances reçues ; ces dernières peuvent également être résumées.

M. H. **Bally** demande à ce que ces lettres paraissent puisqu'elles ont été lues.

M. Ch. **Maradan**, Municipal, remercie les commissions des préavis 12/18 et 13/18 pour leur excellent travail, et le Conseil pour son acceptation.

M. L.-O. **Stramke** donne quelques informations sur le groupe Val'Vote :

Petit rappel, le Conseil communal a adopté le projet durant sa séance du 23 octobre 2017. Par la suite, un courrier a été envoyé par la Municipalité aux jeunes entre 18-25 ans, les invitant à des séances de présentation des sujets de votation. Ces séances ont été organisées en collaboration avec Gaétan Uldry (PS) et Emmylou Maillard (UDC). Nous en avons jusqu'ici organisé 3 pour l'année 2018 :

- Février : No Billag
- Juin : Loi sur les jeux d'argent.
- Novembre : Initiative sur l'autodétermination.

Affluence : 15 personnes pour la 1^{ère} séance ; 4 personnes à la 2^{ème} ; 12 personnes à la 3^{ème}. Elle fluctue selon les sujets. Le groupe a également changé de méthode, en passant par de petits rappels individuels pour motiver les jeunes à venir. Cette approche porte ses fruits. Le groupe Val'Vote remercie la Municipalité pour son soutien et particulièrement M. le Syndic. Nous attendons 2019 avec impatience pour continuer nos séances avec les jeunes intéressés et motivés de notre commune.

M. Y. **Jaillet** demande au sujet de l'ORPC si la démission de M. Goy est liée aux événements qui ont été dénoncés et si le rapport rendu par la Commission peut être consulté.

M. L. **Fiorito** lui répond que la démission de M. Goy n'est pas liée à ces événements et que ce dernier désirait déjà démissionner bien avant. En ce qui concerne la consultation du rapport, il ne pense pas que cela soit possible.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** souhaite ensuite à tous, ainsi qu'à leurs familles et proches, de magnifiques Fêtes de fin d'année.

Il est 20h30 la séance est levée.

Le Président :
Marcel Anex



La Secrétaire :
Francine Manière



Prochaine séance, lundi 18 février 2019 à 20h15